



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Désignation d'un
représentant au
Comité régional de
la Biodiversité
(CRB) Occitanie**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à quinze heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la salle de la Grange du Causse à Soulomès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de CAUVALDOR
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour

**DATE DE LA
CONVOCATION**

18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2024

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 25

Voix : 45

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à M. Mme N. MASBOU
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme MJ. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme B. GABIOT

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région. Ses missions ainsi que sa composition sont définies aux articles L.371-3 et D.134-34 à 40 du code de l'environnement.

Le CRB est notamment

- associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie régionale pour la biodiversité,
- associé à l'élaboration, à la révision et au suivi de schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- associé à l'élaboration, au suivi du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SDTRADDET),
- consulté, lors de leur élaboration, sur des orientations de programmation financière des Contrats de plan Etat-Régions et informé de leur mise en œuvre au moins tous les 3 ans,
- consulté pour avis sur les orientations stratégiques prises par l'agence régional de la biodiversité (ARB).

Le CRB est composé de 145 membres désignés pour 5 ans et répartis en 5 collèges de la façon suivante :

- représentants de collectivités territoriales,
- représentants de l'Etat,
- représentants d'organismes socio-professionnels,
- représentants d'associations,
- scientifiques et chercheurs.

Le Parc doit désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour intégrer le premier collège.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, désigne Madame Catherine PRUNET comme titulaire et Madame Nathalie MASBOU, comme suppléante pour siéger dans le collège des représentants des collectivités.

**La Présidente
Catherine MARLAS**